



Pérennisation des jumelages franco-allemands

Recommandations des participants du 2^e colloque de réflexion
du 24-26.10.2013 à Poitiers¹

Eu égard et en reconnaissance

- de l'extraordinaire importance des jumelages franco-allemands pour la réconciliation entre nos peuples et de l'amitié unique en ce monde qui en résulte,
- des bases solides posées par le Traité de l'Elysée dont nous avons commémoré le 50^{ième} anniversaire de la signature le 22.01.2013, et sur lesquelles s'appuient aujourd'hui les liens étroits et les échanges entre institutions binationales,
- du rôle de modèle des jumelages pour un renforcement constant des relations bilatérales et l'approfondissement de l'intégration européenne,
- de l'engagement sans faille des institutions concernées et des citoyens au niveau local, régional et national et de leur coresponsabilité pour l'amitié franco-allemande et l'avenir de l'Europe,

nous vous invitons à participer activement à

- Un échange approfondi d'informations et un regard croisé sur les jumelages, notamment au regard des problèmes transnationaux en Europe et des positions diverses voire divergentes sur les orientations sociétales, politiques et socio-économiques,
- Une intensification des jumelages à tous les niveaux et un élargissement de leurs domaines de compétence, afin de les rendre plus intéressants et perti-

¹ Organisé par Château d'Orion en coopération avec le Consulat Général d'Allemagne à Bordeaux, cofinancé le Ministère des Affaires Etrangères allemand, la Chancellerie du Land de Bavière, la région Limousin et avec l'aimable soutien des sociétés EADS, FALKE et LIEBHERR.

nents pour les citoyens, toutes générations et toutes catégories professionnelles confondues,

- Un renforcement de la coopération horizontale et verticale entre les jumelages eux-mêmes et entre jumelages et autres institutions bilatérales afin de profiter des effets de synergie afin d'être plus visible pour le grand public et plus présent sur l'espace politique.

et nous rappelons

- La déclaration finale de Bonne de la Vereinigung Deutsch-Französischer Gesellschaften für Europa e.V. (VDFG) et la Fédération des Associations Franco-Allemandes pour l'Europe (FAFA) du 14.09.2013 ainsi que les règles relatives à la réorientation du travail du Comité franco-allemand au sein du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CFA au sein du CCRE) depuis 2010 datées du 15.11.2012,
- La déclaration finale de la Conférence annuelle du CFA à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du Traité de coopération franco-allemande du 13.09.2013 à Bonn,
- La coopération de la VDFG avec l'Association bibliothécaire allemande « Deutschen Bibliotheksverband dbv »
- La coopération de la VDFG et la FAFA avec le Deutsch-Französischen Jugendwerk / Office Franco-Allemand pour la Jeunesse.

1. Les villes jumelées

a) Nous proposons aux villes jumelées de procéder à un état des lieux critique et constructif des relations existantes (voir annexe 1)

b) Partant de cet état des lieux, nous proposons d'axer la future coopération sur des thèmes et projets actuels pour les deux parties prenantes afin qu'ils répondent aux intérêts du public, permettant ainsi de nourrir les échanges d'informations et d'expérience entre les parties prenantes et de les rendre plus pertinents (voir annexe 2).

2. L'utilisation de nouveaux médias

Nous prônons l'utilisation renforcée des médias modernes en vue d'améliorer les échanges d'informations avec les citoyens des villes jumelées par le biais d'un site web comprenant également une partie privée protégée par mots de passe destinée aux responsables afin

- D'une part, d'informer de la manière la plus exhaustive possible sur les manifestations prévues, l'histoire et les parties prenantes du jumelage, les documents importants ainsi que les adresses du réseau des relations franco-allemandes,
- D'autre part, de faciliter la préparation, la réalisation et le financement de manifestation grâce à une promotion en amont et promouvoir les échanges d'idées sur les projets futurs sur des blogs dédiés (voir annexe 3).

3. Création d'un réseau entre les jumelages et les institutions locales officielles ou privées

Nous proposons désormais une implication plus forte des jumelages dans les réseaux bilatéraux existants afin de faciliter la création de synergies :

- Toujours intégrer la dimension européenne en profitant à l'occasion de la coopération avec les Maisons de l'Europe locales et les Associations du Mouvement européen,
- S'efforcer de gagner en visibilité auprès du grand public en dehors des visites de délégations de la ville jumelle et des jubilés par le truchement de rapport régulier sur des initiatives et des projets concrets,
- Renforcer encore les contacts avec les associations locales (sportives, musicales, de conservation des traditions et autres), les associations économiques (Chambres de Commerce et de l'Industrie, Chambres des Métiers), les pompiers et les services techniques, le Rotary, le Lions et autres clubs prestataires de services, en les intégrant au réseau. Pour ce faire, la création d'un comité de pilotage pourrait s'avérer utile,
- Se saisir de problèmes rencontrés par les deux parties prenantes, en coordination avec celles-ci et d'autres acteurs intéressés (voir annexe 2),

- Présenter chaque année un rapport d'activité annuel au Conseil municipal,
- Inviter les communes à nommer un chargé de mission « jumelage » au niveau politique et administratif et obtenir de leur part une participation financière adéquate pour la réalisation des initiatives et projets,
- Intégrer de manière générale les jeunes citoyens et citoyennes dans les jumelages,
- Donner priorité à l'intégration d'autres jumelages européens dès lors qu'elles s'avèrent utiles pour toutes les parties prenantes (p. ex. Pologne/triangle de Weimar, pays du Balkans).

4. Régions et départements

Les régions et départements français ainsi que les communautés urbaines, Landkreise, districts et communautés des communes allemandes sont invités à soutenir financièrement les jumelages et/ou leur projets d'envergure et de nommer un(e) chargé(e) de mission / interlocuteur/-trice qui

- Assume le rôle d'interlocuteur privilégié entre la confédération nationale des jumelages entre régions (p. ex. Franconie centrale /Limousin et Hesse/Aquitaine),
- Facilite la mise en réseau avec les institutions et associations régionales politiques importantes (p. ex. Europa-Union),
- Informe sur les possibles aides financières de la part du gouvernement fédéral ou national voire l'UE et aide activement lors de la préparation du dossier de demande de subventions.

5. Organisation interne des jumelages

Nous reconnaissons expressément le travail précieux et l'engagement personnel des membres des comités de jumelages locaux et saluons

- Le travail important de la VDFG et de la FAFA
- Ainsi que des sections allemandes et françaises du Conseil des communes et Régions d'Europe (CCRE),

et appelons de nos vœux qu'elles

- soutiennent les jumelages lors de leurs recherches et leurs demandes d'aides auprès de l'UE ou d'autres organisations,
- se mettent à leur disposition en tant que fédération nationale.

Annexe 1 : Etat des lieux des jumelages

Questions essentielles pour procéder à un état des lieux des jumelages

- Qui participe activement aux manifestations actuelles organisées dans le cadre des jumelages (âge, profession, tendances, etc.) ?
- Qui pilote les jumelages (ville/commune, association/comité de jumelage) ?
- Quelles sont les formes de rencontres caractéristiques du jumelage (niveaux et institutions, fréquence) ?
- Quel est l'objet principal des partenariats : la volonté de pérenniser l'idée de réconciliation et d'amitié, les échanges entre scolaires ou groupes de jeunes, entre associations et clubs, formation continue, contacts avec le monde économique, autres) ?
- Quel est l'impact des manifestations organisées dans le cadre des jumelages au-delà des parties prenantes directement concernées ?
- Comment est financé le travail des jumelages ?
- Existe-t-il un site web (le cas échéant en commun avec la ville jumelée) et a-t-il fait ses preuves ?
- Utilise-t-on des média modernes (visioconférences et plateformes, p.ex. Skype) pour communiquer et s'échanger dans le cadre de conférences virtuelles ?
- Le jumelage est-il membre d'un réseau (p. ex. VDFG / FAFA, RGRE / Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe [AFCCRE]) ou de réseaux régionaux ?

Annexe 2 : Champs d'action pour les jumelages

1. Les champs d'action (sans prétendre l'exhaustivité de la présente liste) pourraient être : l'intégration des immigrés, l'élargissement de l'horizon aux jeunes (p. ex. par des stages effectués dans les villes jumelées, les échanges d'apprentis), les pépinières d'entreprise (énergies renouvelables et l'autonomie énergétique, etc.). Sont également envisageable des projets communs avec des pays tiers (p. ex. la promotion de projets dans les domaines de la construction ou de la formation de la société civile dans les pays membre du sud de l'UE, pays en voie de développement).
2. Pour se faire, nous proposons le fil conducteur suivant :
 - Comment déterminer de nouveaux domaines de coopération (enquêtes réalisées auprès des médias, des établissements scolaires, des paroisses², dans les organisations économiques, artisanales ou artistiques, institutions politiques ou privées locales) ?
 - Comment motiver les jeunes et les professionnels à participer voire à s'impliquer activement ?
 - Est-ce que, pour la programmation des futures manifestations, des protocoles pluriannuels sont utiles en vue de garantir aux initiatives un horizon fiable et une assise financière viable ?
 - Comment assurer le financement des initiatives et projets (p. ex. par des aides publiques, dons, sponsoring ou solutions « créatives » ?

² seulement en Allemagne les paroisses jouent un rôle important dans la société civile

Annexe 3 : Utilisation de nouveaux média

Pour leurs échanges, les jumelages devraient, autant que possible, recourir à des moyens de communication gratuits comme la visioconférence et avoir recours à des plateformes qui, utilisés à bon escient, permettent d'approfondir et d'actualiser les échanges, ce qui permettrait peut-être de susciter plus d'intérêt auprès du grand public.

L'accent serait alors mis sur :

- Un état des lieux sur l'utilisation d'un site web ou de visioconférences,
- La possibilité de créer et d'actualiser régulièrement un site web bilingue commun (sans traduction pour des raisons financières) partageant la même charte visuelle mais avec des contenus différents.
- Dans l'objectif
 - D'une plateforme d'échange d'informations pour les citoyens : informations sur les manifestations futures ainsi que sur la commune ou la région jumelée. Informations sur des sujets d'actualité comme le protocole et le programme de jumelage; les comptes rendus de réunions les bilans d'activité annuels,
 - D'un échange d'informations entre les responsables (protégé par mot de passe) : échange sur la future programmation, échange sur les expériences respectives, les « bonnes pratiques » dans d'autres jumelages, création de synergies, etc.,
 - D'une meilleure visibilité dans les médias locaux et régionaux.
- Utilisation commune d'un site web régional comme plateforme destinée à l'échange d'expérience entre les parties prenantes, renforcement du réseau avec d'autres institutions bilatérales en profitant de synergies lors de la préparation et de l'organisation de manifestations,
- Visioconférences
 - Pour fluidifier les communications,

- Et notamment pour faciliter les échanges sur les projets communs ou la mise en pratique d'initiatives et de projets communs ainsi que pour traiter les questions d'actualité d'intérêt commun (p.ex. la position des populations respectives sur les élections européennes).

Exemples de bonnes pratiques issus des jumelages

1. Apprentissage de la langue de la ville jumelée

- La coopération avec l'ADEAF (Association de Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France) et l'association allemande des professeurs de français VdF (Verband der Französischlehrerinnen und – lehrer)
- La coopération avec l'Institut Goethe en vue d'une certification du niveau d'allemand (motivation, notamment en cas d'un projet de mobilité professionnelle en Allemagne)
- La participation aux Journées de l'Europe (Fêtes de l'Europe), notamment la participation de scolaires de tout âge à des manifestations interactives / participatives.
- Des rencontres comme le « Café allemand“ / „Stammtisch français »: Des bénévoles organisent un « Stammtisch » pendant lequel on parle Allemand/Français. Notamment la génération des grands-parents est désireuse d'apprendre la langue afin de pouvoir parler avec leurs petits-enfants (germanophones).
- Densifier le tissu des « Associations de jumelage » pour dispenser des cours d'allemand. Les Instituts Goethe et les Maisons d'Allemagne ne sont présents que dans les grandes villes.
- La coopération au niveau sub-régional (p. ex. Association des Jumelages franco-allemands en Gironde) avec les autorités locales responsables de l'éducation.

2. Relations publiques dans le sens large

- Une soirée d'information sur la coopération dans le cadre des jumelages – coopération avec la presse (voire les stations de radios municipales ou universitaires)
- La mise en pratique du projet « JuniorbotschafterInnen / Jeunes Ambassadeurs » du DFJW / OFAJ
- Des cours d'allemands pour adultes
- Des stands d'informations dans le cadre des fêtes municipales etc.

3. Nouveaux média

- Les « Vœux du nouvel an » / NeujahrsgriÙÙe via Skype
- Un site web municipal sur le jumelage

4. Manifestations

- La coopération avec d'autres associations locales pour organiser des manifestations communes (p. ex. Université d'inter-âÙÙe)
- Des projets d'échange avec les autres villes jumelées avec sa propre ville « jumelle » (« Les amis de nos amis sont nos amis »)
- Des expositions d'art internationales avec la participation de plusieurs villes jumelées
- Les « Camps des Jeunes pour la paix » avec la participation de représentants de toutes les villes jumelées

5. Coopération économique

- La création d'une zone d'activité commune avec la ville jumelée dans les « nouveaux LâÙÙder »
- L'échange de savoir-faire : échanges entre entrepreneurs et IHK/CCI
- L'échange de stagiaires et d'apprentis sous forme d'un soutien actif pour trouver des entreprises et un logement